

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES FEMMES

1. Analyse de la place de la femme dans les secteurs économiques et sociaux et politique nationale la concernant :

1.1 Place de la femme dans les principaux secteurs de l'économie

Les femmes représentent 52% de la population estimée en 1995 à 8.347.000 habitants et 75% de la population rurale. La population féminine est très jeune dans son ensemble puisque 58% des femmes ont moins de 20 ans.

Malgré l'avantage du nombre et l'élaboration de politiques spécifiques pour garantir la promotion des femmes, celles-ci subissent encore une discrimination dans l'exercice de leurs activités économiques et sociales et restent marginalisées dans les instances de décisions politiques.

L'enquête sur les priorités (ESP, 1992/1993) indique qu'en 1992, 33% des ménages sénégalais vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres vivent en milieu rural. Même si aucun indicateur n'a encore été mis en place pour la mesurer (les enquêtes principales portant sur les ménages et non sur les individus), l'observation des manifestations de la pauvreté laisse penser à sa féminisation massive.

Pourtant, les femmes produisent plus de la moitié des cultures vivrières au Sénégal, elles supportent de plus en plus la responsabilité de la sécurité alimentaire au sein de ménages et représentent une véritable force de travail dans le secteur agricole comme dans les services. En milieu rural, 68% de la force de travail féminine est investie dans l'agriculture et les femmes assurent près de 70% de la production vivrière. Les femmes traitent annuellement entre 70.000 et 90.000 tonnes de produits halieutiques (poissons séchés, fumés etc...). Ceci dénote l'importance que revêtent les activités des femmes dans les stratégies de sécurité alimentaire. Mais elles ne contrôlent pas les ressources générées.

De plus, en réponse à la crise économique actuelle, elles s'investissent davantage dans le domaine de l'entrepreneuriat, en particulier dans le commerce, l'industrie textile et alimentaire.

Cette population à 78% analphabète est sous formée et sous informée pour saisir les opportunités d'éducation et d'emploi, donc les possibilités d'amélioration de son statut.

Mais l'importance numérique des femmes ne se reflète pas au niveau de l'emploi urbain. L'arrêt du recrutement dans la fonction publique, la restructuration en cours des entreprises parapubliques ainsi que les liquidations massives des unités du secteur privé sont venus renforcer le rôle du secteur informel comme principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives prises par celles-ci, (groupements de promotion féminine, associations diverses) qui visent à pallier le désengagement de l'Etat dans les secteurs sociaux et agricoles. Ces initiatives témoignent de la volonté des femmes de surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour faire face à leurs responsabilités nouvelles dans la vie moderne.

La femme rurale est confrontée à la fois au problème du déficit de la production hydraulique et de l'éloignement des points d'eau, ainsi qu'à celui de la difficulté d'accès au crédit pour le financement de ses activités économiques, malgré sa forte capacité d'épargne et son excellent niveau de remboursement. Elle est également confrontée au problème de commercialisation des produits du fait de l'enclavement, du manque d'infrastructures de conservation, de transformation et d'écoulement mais aussi, à cause d'une faible maîtrise des circuits et des procédures de commercialisation.

Bien qu'elles en subissent les conséquences les plus immédiates, les femmes sont très peu impliquées dans la gestion et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (reboisement, gestion des forages, politiques de la pêche...)

1.2 Dispositions prises par le Gouvernement suite à la Conférence de Beijing

Le Sénégal a adopté le programme d'action mondial pour la promotion de la femme élaboré à Beijing en septembre 1995. Comme suite de cet engagement, le gouvernement sénégalais a finalisé en concertation avec ses partenaires du développement un plan d'action de la femme pour la période 1997-2001. Ce plan est axé sur les cinq domaines considérés par la plate forme africaine comme représentant les premières priorités :

- promotion économique des femmes et lutte contre la pauvreté,
- amélioration du niveau d'éducation des femmes et de la scolarisation des filles,
- amélioration de l'état de santé de la femme,
- amélioration du statut juridique des femmes et de la petite fille
et renforcement de l'accès des femmes à la prise de décision,
- et afin, amélioration des mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes.

Le schéma de mise en oeuvre s'articule autour d'un cadre institutionnel reposant sur :

- un organe de décision, un Conseil Interministériel annuel présidé par le Premier Ministre,
- un organe de concertation, le Comité Technique de Suivi et d'Evaluation présidé par le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille,
- des structures d'exécution et de contribution ; les départements ministériels,
- des structures décentralisées : les comités régionaux de pilotage présidés par les gouverneurs de région.

Dans sa mise en oeuvre, le Plan d'Action gouvernemental se conçoit comme un programme transversal aux différents programmes sectoriels nationaux et entend leur venir en appui avec des actions complémentaires. Les domaines non couverts (allègement des travaux domestiques, lutte contre les violences, formation en genre, plaidoyer et mobilisation sociale...) seront pris en charge par des programmes spécifiques.

D'un coût global de 25 milliards sur 5 ans, le schéma de financement engage l'Etat pour 20%, les collectivités locales, le secteur privé et les ONG nationales pour 15%, la coopération internationale pour 60% ainsi que les femmes pour 5%. Le Plan d'Action s'inscrit dans les options stratégiques du gouvernement et constitue une ligne d'action du 9ème Plan. Les contributions gouvernementales sont donc prévues.

2. Lien avec le programme d'assistance du P.A.M. dans le pays : stratégies concernant les bénéficiaires

Au regard de la mission du PAM qui est la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et en articulation avec les objectifs du gouvernement, le programme d'assistance du PAM dans le pays s'oriente prioritairement vers le milieu rural. Il est prévu dans le cycle de programmation en cours (1997-2001) d'affecter 75% des ressources au soutien de projets visant ces zones. La priorité accordée à la femme rurale se justifie du fait de son poids démographique, de sa participation au produit national et des discriminations importantes dont elle est l'objet.

Afin que le programme de pays consacre à terme 60% de ses ressources à l'amélioration du sort des femmes, les objectifs suivants sont fixés pour les projets en cours :

Analyse des données sur les bénéficiaires

Projets en cours	Nombre planifié	Effectifs actuels	% femmes bénéficiaires	% femmes escomptés en 1997
Projet Cantines Scolaires	59 117	51 415	35.5%	43
Projet Nutrition Communautaire	33 500	20 684	61%	61
Projet Assainissement	37 800	21 953	41.7%	42
Projet Foresterie	62 291	97 010	30%	40

2.1 Projet de Nutrition Communautaire (P N C)

61 % Des bénéficiaires de ce projet sont des femmes. Il a mis en place 72 centres de distribution communautaire concernant 20.604 bénéficiaires. Les aliments distribués sont composés essentiellement de produits locaux. Les aliments sont fabriqués actuellement par trois entreprises. La stratégie prévoit pour la période à venir qu'une partie de la production soit assurée par des groupements féminins avec comme partenaire la Fédération des groupements de femmes membres du CNCR. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un élargissement du projet en milieu rural. Une étude de faisabilité sera entreprise courant septembre dans ce but. Une expérience pilote est prévue à Diourbel. Le Plan d'opération devra être amendé dans ce sens.

2.2 Projet Cantines Scolaires

Sur ce projet, en accord avec le gouvernement et Caritas,

- une réorientation est prévue donnant la priorité aux régions qui accusent les taux de scolarisation des filles les plus faibles,
- une étude est en cours pour apprécier la pertinence d'une action spécifique (aide incitative) en faveur de la scolarisation des filles dans les zones où le taux est inférieur à 28%,
- la création de centres d'hébergement pour les filles scolarisées dans le secondaire est prévue dans chaque préfecture,
- l'implication des groupements féminins dans la fourniture de vivres aux cantines scolaires et la gestion des cantines sera étudiée en concertation avec le CNCR.

2.3 Projet Assainissement

Le taux de participation actuel des volontaires recrutés dans le projet est de 41,7%. La pénibilité des travaux de ce projet assurés en Food for Work ne permet pas d'envisager une augmentation significative de la proportion de femmes au sein des groupes de volontaires. Toutefois, afin d'accroître l'incidence de ce projet sur l'amélioration de la situation économique des femmes, les actions suivantes sont en cours d'exécution ou à prendre :

- Poursuivre les activités de sensibilisation des divers intervenants (l'agence d'exécution et les municipalités) afin que la priorité soit accordée aux groupements mixtes et féminins lors du recrutement des volontaires.
- Initier graduellement dans les villes ciblées la production du compost et les activités maraîchères avec les GIE mixtes et les groupements féminins.
- Mettre à la disposition des projets Cantines Scolaires et Foresterie (groupements féminins et écoles à forte fréquentation féminine) le compost produit pour les activités de maraîchage. Les mécanismes de production et de distribution restent à préciser.

2.4 Projet Foresterie

Ce projet est celui dans lequel le taux de participation des femmes est actuellement le plus faible. Il a fait l'objet d'une réorientation en cours de mise en oeuvre donnant la priorité au partenariat avec des groupements de femmes. Parmi les groupement identifiés, 40% sont des groupements de femmes et 50% des groupements

mixtes. Les groupements recevront des intrants pour les activités de foresterie et maraîchage (outillage, semences etc...)

D'autre part, le projet foresterie touchant des zones à fort déficit alimentaire, une étude de faisabilité permettra de déterminer l'opportunité de créer des banques de céréales à partir des vivres destinés aux activités dont la gestion serait confiée à des femmes.

2.5 Fonds générés

Deux projets disposent de ces fonds : le projet cantines scolaires et le projet foresterie. Le plan d'utilisation prévoit les affectations suivantes :

Transport, manutention, stockage des vivres	35% des bénéficiaires du programme sont des femmes
Achat d'articles non alimentaires	On compte 40 groupements féminins sur les 60 groupements bénéficiaires
Construction de puits	Les bénéficiaires sont essentiellement les femmes, compte tenu de leur rôle dans l'approvisionnement en eau, et que ces puits permettront le développement d'activités maraîchères et arboricoles
Petites activités génératrices de revenu pour les écoles	Le bénéfice qu'elles en tireront sera fonction de leur implication dans la gestion des cantines scolaires (voir 3.2)

3 Rôle des femmes dans les prises de décision au niveau local

3.1 Projet de nutrition communautaire

Les femmes participent à l'essentiel des décisions compte tenu de la nature même du projet mais la maîtrise de la production des farines leur échappe en milieu urbain. Une étude sera réalisée pour l'implication des femmes dans cette production afin d'assurer un revenu à des groupements féminins. Cette orientation améliorerait la participation des femmes aux prises de décisions au niveau local et permettrait à terme d'envisager un désengagement du PAM

3.2 Projet cantines scolaires

Une campagne de sensibilisation des communautés bénéficiaires démarrera en octobre sur le désengagement progressif du PAM et l'autonomie des cantines. Dans ce cadre, les comités de gestion seront renforcés grâce à l'implication des femmes et de leurs organisations. Leur participation aux prises de décisions concernera la composition des menus, l'établissement des budgets des cantines, la réalisation d'activités génératrices de revenu assurant des ressources aux cantines. Des femmes seront sélectionnées pour participer aux ateliers de formation pour la gestion des cantines.

3.3 Projet assainissement

Les femmes bénéficiaires de ce projet sont des employées qui reçoivent l'assistance du PAM en complément d'un salaire. Elles n'ont pas accès à la prise de décision.

3.4 Projet Foresterie

Il concerne le milieu rural dans lequel les pratiques traditionnelles concèdent parfois peu de place aux femmes pour les décisions touchant la production. Les étapes nécessaires pour qu'elles participent aux prises de décision sont fonction de la composition du groupement :

- Pour les groupements des femmes, un travail de sensibilisation est nécessaire au niveau des villages afin de leur permettre un accès à des terres arables, de valoriser leur travail par rapport aux retombées pour l'ensemble de la communauté et de bénéficier de l'assistance des hommes pour les activités qu'elles auront programmées.

- Pour les groupements mixtes, l'accès à la terre est facilité, cependant le rôle des femmes dans la prise de décision doit faire l'objet d'une sensibilisation au sein des groupements. Une participation directe à la réception et à la distribution des vivres serait un élément renforçant leur rôle au sein du bureau de groupement.

D'autre part, le PAM envisage

- de favoriser le suivi des cours d'alphabétisation par les femmes participant aux activités du projet
- de soutenir des formations dans les domaines d'activité du projet permettant à des femmes de jouer un rôle de personne ressource dans le groupement.

4 Révision des indicateurs et capacité de la contrepartie nationale à fournir le profil des bénéficiaires par activités, sexe et statut

4.1 Identification des bénéficiaires directs

Pour les projets de nutrition communautaire et d'assainissement, les bénéficiaires sont identifiés par sexe. Les fiches de collecte des informations doivent être affinées pour y adjoindre les données relatives au statut. Pour le projet cantines scolaires, l'élaboration des fiches en cours permettra une identifications des bénéficiaires par sexe.

Pour la foresterie, un séminaire prévu en juillet élaborera les fiches de suivi permettant d'identifier les bénéficiaires directs par sexe et activités.

4.2 Indicateurs permettant d'identifier l'impact réel sur les femmes

Ces indicateurs ne figurent pas dans les plans d'opération. Ils n'ont pas pu être définis dans le rapport sur les activités selon le genre effectué en octobre 1996 par Mme Seynabou Tall. Leur définition échappe aux compétences des responsables du suivi des projets et nécessite une réflexion appropriée qui pourra être entreprise avec l'appui d'un consultant par un comité de pilotage. Cette réflexion devra définir des indicateurs permettant de mesurer l'impact réel du projet sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et de leur pouvoir de décision dans les activités.

4.3 Comité de pilotage

Ce comité réunira les adjoints aux directeurs de chacun des projets, un représentant du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, un représentant de l'UNIFEM, le point focal femmes et les chargés de programme du PAM. Il aura pour mission :

- de planifier et coordonner la mise en oeuvre des actions prévues dans le plan d'action pour les femmes
- d'établir un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du plan d'action
- d'évaluer les résultats selon la périodicité des rapports attendus par la PAM.

4.4 Capacité de la contre partie nationale à collecter et traiter les informations

Au plan national, les compétences et le personnel existent pour cette collecte, cependant, comme signalé par ailleurs dans la note de stratégie (CSO), la faiblesse réside au niveau du travail de synthèse et d'analyse des données. Ceci nécessitera l'organisation d'une session de formation sur les mécanismes appropriés pour le traitement des informations collectées.

5 Pratiques de distribution

Les distributions de vivres répondent généralement aux critères préconisés (accès direct des bénéficiaires à l'aide).

6 Parité de l'emploi des femmes dans les instances de décision concernant le projet

Le comité inter projet de suivi du plan d'action aura pour tâche d'évaluer la proportion des femmes dans ces instances et les possibilités d'approche des objectifs de parité définis par la Conférence de Beijing. Une table ronde avec le gouvernement et les partenaires institutionnels sera organisé à l'issue de ces travaux.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PREVUES EN 1997

Problèmes à résoudre	Stratégie	Objectifs	Activités
A1 Faible accès à l'emploi et insuffisance de revenus des femmes	B1. Développer l'entreprenariat féminin en se portant acquéreur de productions de groupements féminins	C1. Créer des sources de revenus et développer l'accès à l'emploi. Lutter contre la mortalité infantile	D1/1. Extension du PNC en milieu rural avec production de farine (expérience pilote à Diourbel) D1/2. Pour l'autonomisation des cantines scolaires, développement de productions locales substitutives aux vivres fournis par le PAM D1/3. Organisation de centrales de vente par les fédérations de groupements pour répondre aux normes de qualité des produits du PAM pour les achats locaux
A2 Insécurité alimentaire en période de soudure en milieu rural	B2. Développer les moyens de stockage	C2. Améliorer l'état nutritionnel Sécurisation des revenus	D2. Création de banques de céréales à partir des stocks de l'aide alimentaire CARITAS et CRS
A3. Surcharge de travail	B3. Allègement des travaux d'approvisionnement en eau	C3/1. Faciliter l'accès à l'eau pour les activités domestiques, maraîchères et de foresterie C3/2. Faire de l'approvisionnement en eau une tâche masculine pour les cantines scolaires	D3/1. Construction de 30 puits dans le cadre du projet foresterie D3/2. Equipement en charrettes porteuses de fûts dans 100 écoles à cantines
A4. Difficulté d'accès des femmes aux facteurs et moyens de production	B4. Contribution à l'accroissement de l'accès à la terre, aux intrants et aux technologies	C4. Augmenter les revenus et accroître les capacités l'intervention des femmes	D4/1. Fourniture d'outillages de maraîchage et reboisement, et de semences D4/2. Campagne de sensibilisation des communautés rurales pour l'accès des femmes à la terre
A5. Faible implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	B5/1. Accorder la priorité aux groupements de femmes dans le projet foresterie aux activités existantes de maraîchage B5/2 Impliquer les femmes dans la gestion du projet d'assainissement	C5/1. Augmenter la capacité d'intervention des femmes au niveau local (gestion du terroir) C5/2. Créer des sources de revenu à partir de la collecte rémunérée et du traitement des ordures ménagères	D5/1. Participation directe à la réception et à la distribution des vivres et des intrants D5/2. Etude de faisabilité sur un programme de collecte et de traitement des ordures par des groupements de femmes dans la perspective d'une extension du projet actuel d'assainissement
A6. Faible niveau d'éducation et de qualification	B6/1. Augmenter le taux de scolarisation des filles et la poursuite d'une scolarité normale B6/3. Réduire le taux d'analphabétisme féminin B6/4. Former des femmes personnes ressources pour les projets	C6/1. Relever le taux de scolarisation des filles dans les 20 départements les moins scolarisés C6/3. Augmenter les capacités d'intervention et de décision des femmes dans les projets	D6/1. Etude de la pertinence d'une aide incitative en faveur de la scolarisation des filles D6/2. Création de centres d'hébergement pour les filles scolarisées dans le secondaire D6/3. Aide incitative aux femmes des projets qui suivent les cours d'alphabétisation D6/4. Prise en charge des femmes suivant une formation technique s'intégrant dans les activités du projet
A7/1 Insuffisance de l'information sur l'incidence de l'action du PAM sur la situation des femmes A7/4. Faible implication du personnel du PAM dans la mise en oeuvre des engagements en faveur des femmes	B7/1. Améliorer le suivi des projets assistés par le PAM B7/2. Etablir une communication régulière avec les structures de suivi du plan gouvernemental d'action sur les femmes	C7/1. Fournir les indicateurs pertinents C7/2. Elaborer un code approprié de mise en oeuvre et de suivi du plan	D7/1 Mise en place d'un comité de pilotage D7/2. Session de formation sur les mécanismes appropriés de traitement des informations collectées D7/3. Séminaire sur l'approche genre (bureau et contrepartie nationale) D7/4. Inclure dans les plans individuels de performance une contribution à la réalisation des objectifs du plan

Situation attendue à la fin de la période	Inputs disponibles	Inputs demandés CFA	Indicateurs	Partenaires
<p>E11. farine enrichie maîtrisée par les femmes et sa commercialisation auprès des centres de nutrition communautaire</p> <p>E12. Existence de budgets dans les cantines scolaires touchées par le désengagement Organisation de groupements féminins autour de la production pour les cantines</p> <p>E13. Conclusions d'une étude sur la capacité d'organisation en centrales de vente pour les achats locaux du PAM.</p> <p>Existence d'une centrale d'achat avec des partenaires femmes identifiés</p>		<p>(F11). 2 297 000 cf annexe</p> <p>(F13) Etude d'un consultant 1 500 000</p>	<p>G11 Nombre de femmes employées Production Revenus</p> <p>G12 Nombre de cantines fonctionnant sur un budget annuel intégrant les produits locaux Proportion des achats locaux dans les budgets</p> <p>G13. Nombre de groupements féminins concernés Nombre de femmes</p>	<p>AGETIP Agences du JCGP</p> <p>UNICEF CARITAS CRS Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine</p>
E2. 15 banques de céréales gérées par des groupements féminins	Aide alimentaire Autorité du projet	F15. Fonds de roulement 15 x 500 000 = 7 500 000	G15. Nombre de femmes formées à la gestion Nombre de banques de céréales fonctionnant Rotation des stocks	(ONG) ADEC CARITAS AJAC FAO
<p>E3/1. Accès à l'eau pour 36 groupements dans 30 villages</p> <p>E3/2. 100 écoles équipées de matériel d'approvisionnement et de stockage de l'eau</p>	F31. Budget projet foresterie	(F32) . 16 500 000	<p>G31. Nombre de femmes concernées pour les activités de foresterie et maraichage dans les 30 villages</p> <p>G32. Nombre d'élèves concernées et proportion de filles Nombre de cantines ayant établi des équipes de garçons pour l'approvisionnement en eau</p>	<p>Services forestiers et ONG locales</p> <p>Ministère de l'Education Nationale</p>
(E4). 73 groupements de femmes et groupements mixtes équipés	F4. Budget projet Foresterie		G4. Nombre de groupements féminins ayant débuté les activités sur des terres arables Revenu annuel des activités Nombre de femmes touchées	Service forestiers et ONG locales
<p>E5/1 cf E4</p> <p>E5/2 Elaboration d'un programme de collecte et de traitement des ordures coordonné par les femmes</p>		F5/2. Etude par un consultant 1 500 000	<p>G5/1. Nombre de groupements dans lesquels les femmes sont responsables de la réception et de la distribution des vivres et des intrants Nombre de communautés rurales ayant pris en faveur des femmes des décisions d'octroi des terres G5/2. Résultats de l'étude</p>	ONG locales Projet Foresterie et Environnement
<p>(E6/1) . 43% des bénéficiaires des cantines scolaires seront des filles (au lieu de 35,5%)</p> <p>(E6/2). 400 filles issues des villages des zones de conflit accédant à l'éducation secondaire grâce à 10 centres d'hébergement</p> <p>(E6/3). 5 femmes de chaque groupement concerné par le projet</p>	<p>F6/1. Etude en cours dans le cadre d'une réorientation du Projet Cantines scolaires</p> <p>(F6/2). 4 centres prévus sur le budget du projet</p>	<p>6 centres 120 000 000</p> <p>(F6/3) Manuels et cahiers pour les femmes des projets</p>	<p>G6/1. Taux de fréquentation scolaire Taux de redoublement Taux d'abandon Nombre de filles bénéficiaires G6/2. Nombre de centres construits Taux de réussite des filles, hébergées</p> <p>G6/3. Nombre de groupements et nombre de femmes concernés par l'alphabétisation,</p>	<p>Ministère de l'Education Nationale</p> <p>UNICEF</p> <p>Structures gouvernementales de</p>

<p>sachant lire et écrire (500 groupements)</p> <p>(E6/4) 2 femmes formées par groupement dans 300 groupements</p>	<p>2 500 rations</p>	<p>12 500 000</p> <p>F6/4 Coût des sessions 4 000 000</p>	<p>par secteurs d'activité</p> <p>G6/4. Nombre de femmes formées Nombre de groupements concernés Répartition des formations par secteurs d'activité</p>	<p>formation et ONG</p> <p>idem</p>
<p>E7. Une bonne maîtrise de l'approche genre et une forte implication du personnel du bureau, de la contrepartie et des représentants des principaux partenaires dans les engagements en faveur des femmes</p>	<p>20% du temps pour le focal point 5% pour les chargés de programme et le secrétariat 1% pour le directeur</p>	<p>F7. Consultant local et organisation des ateliers 3 000 000</p>	<p>G7. Répercussion dans les COPR des projets des indicateurs définis (pourcentage des femmes bénéficiaires, pourcentage de l'aide reçue par des femmes, pourcentage de femmes impliquées dans la réalisation et le bénéfice indirecte des projets)</p> <p>Performances individuelles dans la mise en oeuvre des engagements en faveur des femmes</p>	<p>UNIFEM Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille Ministères techniques d'exécution des projets</p>